AR Prefecture
063-200070761-20261020-2026_FIN_103-AR
Reçu le 05/11/2026

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2026-103

Virements de crédits de chapitre à chapitre N°4/2026

Vu l'article L5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire du 30 novembre 2023 ;

Vu la délibération n°7 du 26 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 et autorisant M. le Président à réaliser à l'intérieur de chaque section du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement tout virement de crédits de chapitre à chapitre, qui s'avéreraient nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Considérant la nécessité de mener des études complémentaires en amont des travaux sur l'ALSH d'Eglisolles, non prévues au moment du vote du budget primitif ;

M. le Président de la Communauté de communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de procéder aux virements de crédits suivants sur l'exercice 2026 du budget principal de la Communauté de Communes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-130-331 : MAISON DE L ENFANCE EGLISOLLES	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**1 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-319-020 : Caserne Viverols	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**1 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	1 500.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil communautaire qui suit cette décision.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera publié sur le site de la Communauté de Communes, 15 Avenue du 11 novembre à Ambert. Expédition en sera adressée à la Préfecture.

Fait à AMBERT, le 20 octobre 2026
Le Président,
Daniel FORESTIER